



Nombre de membres en exercice : 31
Nombre de membres présents : 21
Quorum du vote : 16
Nombre de membres votants : 20
Date de convocation : 18/02/2022

**DELIBERATION N°2
DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 9 MARS 2022**

INTERET COMMUN

L'an deux mil vingt-deux, le neuf mars à dix-huit heures, un Comité syndical s'est réuni à Solaure-en-Diois, sous la présidence de Gérard CROZIER.

Etaient présents :

Conseil Départemental : Mme Martine CHARMET ; MM. David BOUVIER, Daniel GILLES

Communauté de communes du Crestois, Pays de Saillans, Cœur de Drôme : MM. Jacques BONNET, Christophe LEMERCIER, Jean-Philippe ROCHE, Frédéric TRON

Communauté des communes du Diois : Mmes Christine AURANGE, Anne-Line GUIRONNET, Dominique VINAY ; MM. Pascal BAUDIN, Gérard PERDRIX, Alain BONNARD (suppléant de Jean-Luc DUPAIGNE jusqu'à 19h15)

Communauté de communes du Val de Drôme : Mme Régine CHALEAT ; MM. Philippe CHAVE, Gérard CROZIER (ne participe pas au vote), René ESTEOULLE, Cyrille VALLON, Robert ARNAUD, Gilbert CHAREYRON, Jean-Marc PEYRET

Autres présents :

SMRD : Mmes Céline BELBEOC'H, Chrystel FERMOND, Charlène PAYAN ; MM. Olivier BIELAKOFF, Julien NIVOU

Châtillon-en-Diois : Mme Monique ORAND

Etaient excusés :

Conseil Départemental : MM. Jacques LADEGAILLERIE, Éric PHELIPPEAU

Communauté de communes du Crestois, Pays de Saillans, Cœur de Drôme : Mmes Agnès FOUILLEUX, Hélène PELAEZ-BACHELIER ; Franck MONGE, Jean-Pierre POINT

Communauté de communes du Val de Drôme : Claude AURIAS, Francis FAYARD, David GARAYT, Jean SERRET

Communauté des communes du Diois : M. Jean-Luc DUPAIGNE

OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 ET AFFECTATION DES RESULTATS 2021

Monsieur G. CROZIER, Président, invite l'assemblée à examiner le compte administratif 2021 et lui demande de bien vouloir élire Monsieur René ESTEOULLE, Président de séance, pour l'examen de ce document.

M. René ESTEOULLE, Président de séance, désigné conformément à l'article L.2121-14 du CGCT, donne lecture des résultats définitifs de ce compte.

Les résultats de clôture 2021 intègrent les résultats reportés de 2020. Les restes à réaliser se rajoutent également aux résultats définitifs de clôture de l'exercice :

	Investissement		Fonctionnement	
	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent
<i>résultats reportés de 2020</i>	168 775,06 €			691 986,89 €
opérations de l'exercice 2021	542 610,12 €	700 788,88 €	684 446,95 €	712 222,44 €
totaux	711 385,18 €	700 788,88 €	684 446,95 €	1 404 209,33 €
résultats de clôture 2021	-10 596,30 €			719 762,38 €
restes à réaliser 2021	387 158,30 €	690 563,85 €		
Résultats 2021 définitifs		292 809,25 €		719 762,38 €

Il est proposé d'affecter les résultats du budget général de la manière suivante :
 En fonctionnement : 719 762,38€ au 002 R
 En investissement : 10 596,30€ au 001 D et 0€ au 1068

M. Gérard CROZIER, Président, n'a pas pris part au vote et a quitté la séance. Le Comité syndical siégeant sous la présidence de M. René ESTEUILLE, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE :

- ADOPTE le Compte Administratif 2021 tel que présenté ;
- APPROUVE l'affectation du résultat comptable de l'exercice 2021 à reporter au budget primitif 2022 ;
- CHARGE le Président des formalités nécessaires à l'application de cette décision.

Le Président du SMRD,
 Gérard CROZIER

